

03.04.2009 – 09:30 Uhr

Réunion du Conseil du public du 27 mars 2009: Bonnes notes pour swissinfo*Berne (ots) -*

Le Conseil du public de swissinfo salue la qualité professionnelle des dossiers consacrés à la libre circulation des personnes, à la crise financière et au secret bancaire, concluant que les informations publiées sur Internet contribuent à la formation de l'opinion des expatriés suisses et valorisent l'image de la Suisse à l'étranger.

Dossier de votation sur la libre circulation des personnes

Le Conseil du public qualifie d'informatif le dossier dédié à la libre circulation des personnes. Abordée sous de multiples facettes, la votation fédérale du 8 février 2009 a bénéficié d'une couverture journalistique exhaustive et actualisée. Les textes sont intelligibles et explicitent parfaitement l'enjeu.

Les membres du Conseil du public considèrent swissinfo comme une plateforme d'information utile aux expatriés suisses. On peut certes accéder sans problème aux divers articles en passant par un moteur de recherche ou d'autres médias, mais l'offre de swissinfo épargne à l'internaute de devoir tout rassembler lui-même.

En rapport avec le dossier de votation sur l'espace Schengen, le Conseil du public parvient à la conclusion que swissinfo doit mettre mieux en relief les prestations maison. En ciblant encore davantage les Suisses de l'étranger, la plateforme swissinfo.ch doit se démarquer des autres médias en ligne. Enfin, le Conseil du public aurait aimé entendre plus de voix de représentants de la Cinquième Suisse dans ce dossier.

Dossiers sur la crise financière et le secret bancaire

Les articles quotidiens de swissinfo en neuf langues sur la crise financière et le secret bancaire sont plébiscités par le Conseil du public. Idem pour le regroupement des articles au sein de dossiers qui livrent une bonne vue d'ensemble des sujets (actualités et analyses). La compilation des principaux articles sur le secret bancaire est des plus utiles pour qui veut approfondir la matière. On y explique par le menu l'impact du secret bancaire et la position de la Suisse dans la gestion globale de la fortune.

La décision du Conseil fédéral du 13 mars 2009 d'assouplir le secret bancaire a été immédiatement relayée et développée par swissinfo. La rédaction s'était déjà emparée du sujet avant ce tournant, profitant d'un article sur la Principauté de Liechtenstein pour signaler la pression grandissante exercée sur la Suisse.

Cas de la Brésilienne Paula O.

Le Conseil du public a examiné de près le compte rendu de la rédaction portugaise sur le cas de Paula O.. La Brésilienne avait accusé en février 2009 des skinheads de l'avoir agressée et lacérée. Par la suite, il s'est avéré que la jeune femme s'est infligée ses blessures elle-même. L'histoire a fait le tour des médias au Brésil, forçant en quelque sorte la rédaction portugaise à s'y intéresser elle aussi.

Le Conseil du public parvient à la même conclusion qu'une expertise externe: swissinfo a fait des recherches soigneuses et a correctement rapporté cette tragique histoire. Le cas montre à quel point il est difficile pour les médias en ligne de réagir avec adéquation et mesure à des événements qui se précipitent. Le Conseil du public s'est en particulier interrogé sur la politique de swissinfo en matière de blogs, l'exhortant à la prudence pour ce qui est de la participation de ses journalistes à de tels blogs.

Conformément aux statuts de swissinfo, le Conseil du public assure des contacts étroits entre les responsables des programmes et le public. Il conseille les responsables pour toutes les questions ayant trait aux programmes et soutient l'activité programmatique par ses observations, propositions et suggestions. Le Conseil du public évalue en outre régulièrement le développement, la conception et le succès de l'offre destinée à l'étranger. Ses suggestions et observations sont soumises au Conseil d'administration SRG SSR idée suisse.

Contact:

Claude Frey, président du Conseil du public de swissinfo

Tél.: +41/32/732'96'90

Fax: +41/32/732'96'97

Mobile: +41/79/250'70'00

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001296/100580745> abgerufen werden.